



Comité Régional Auvergne / Rhône-Alpes
Comité de Haute-Loire de la FFPJP
38 Avenue Maréchal Foch - 43000 LE PUY EN VELAY - Tél. : 04.71.09.10.82
E-mail : cd43@petanque.fr - Site Internet : www.petanquecd43.fr/

Règlement & Cahier de Charges Qualificatifs Championnats de tir de Précision 2020

Sportif :

Les qualificatifs du championnat de tir de précision seront effectués selon l'organisation prévue par la fédération. Le règlement Fédéral sera appliqué pour les phases de qualifications et pour les rencontres finales à éliminations directes.

A l'issue de ce championnat, les 2 Finalistes par catégorie seront qualifiés pour le championnat régional du 1^{er} juin 2020 (LES BUGHES - CLERMONT FERRAND).

Chaque club doit faire sa propre sélection.

Pour les clubs ayant de 1 à 60 licenciés : 1 Qualifié par catégorie

Pour les clubs ayant 61 licenciés et plus : 2 Qualifiés par catégorie

Chaque club doit transmettre ses qualifiés au Comité Départemental de Haute-Loire pour le Lundi 9 Mars 2020 avant 12 h 00 à l'aide des feuilles d'inscriptions prévues à cet effet.

Qualificatifs secteurs : Dimanche 15 Mars à YSSINGEAUX

Un planning avec l'ordre de passage sera établi au préalable avec les heures de passage de chaque participant.

Pour les juniors féminines et pour les juniors masculins, il y aura 8 qualifiés par catégorie pour le lundi 13 avril.

Pour les séniors féminines, il y aura 8 qualifiées et pour les séniors masculins il y aura 16 qualifiés pour le lundi 13 Avril.

Qualificatifs départementaux pour championnats régionaux : Lundi 13 Avril 2020 LE PUY ECOLE DE PETANQUE

Début : 8 h00 pour les séniors féminines puis les juniors féminines et les juniors masculins

Arrêt : 13 h 00.

A 14 h 00 : Les 16 séniors masculins.

Technique :

Le club organisateur fournit 4 personnes pour replacer les boules.

Yssingaux : le 15 mars à partir de 13 h 00 : 4 délégués (membres du comité) et 4 arbitres (4 pistes).

L'arbitre vérifie et annonce le nombre de points obtenus par boule tirée.

Le délégué vérifie au niveau du cercle et note les points sur la feuille de marque.

Financier :

Délégués du comité :

- Frais de restauration : A la charge du Comité

- Frais de déplacement : A la charge du Comité (suivant barème)

Arbitres :

- Frais d'arbitrage, de restauration et de déplacement : A la charge du Comité (suivant barème en vigueur)

MAJ le 11 Février 2020